

Bovins du Québec printemps 2011

Paratuberculose

Dix bonnes raisons de prévenir

Dr Yves Caron (clinique vétérinaire St-Tite)

Dr Geneviève Côté, MAPAQ

La paratuberculose est une maladie contagieuse causée par une bactérie *Mycobacterium avium* ssp *paratuberculosis* (MAP) qui survit dans l'environnement. Les jeunes animaux sont les plus susceptibles et se contaminent en ingérant la bactérie qui est présente dans le fumier des animaux infectés. Cette maladie est insidieuse car il s'écoule beaucoup de temps avant l'apparition des premiers signes cliniques mais, l'animal infecté excrète déjà la bactérie et contribue à répandre le MAP. Les signes cliniques typiques sont de la diarrhée et un amaigrissement progressif malgré un appétit normal.

Les vaches infectées mais qui ne sont pas encore malades sont moins performantes. Le taux de réforme est plus important que pour un élevage indemne et la valeur de la carcasse est réduite (perte de 20 à 30 % de la valeur de la carcasse à l'abattoir). Malheureusement, la paratuberculose est une maladie fatale et il n'existe pas de traitement efficace.

La communauté scientifique s'inquiète de l'association possible entre MAP et la maladie de Crohn chez l'humain qui se manifeste principalement par une diarrhée persistante accompagnée fréquemment de douleurs abdominales. La présence du MAP a été mise en évidence dans les tissus musculaires d'animaux prélevés à l'abattoir.

Un programme de prévention et de contrôle de cette maladie a été mis en place en 2007 par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) avec le support de l'industrie, de la Faculté de médecine vétérinaire et de l'Association des médecins vétérinaires praticiens. Il est à la portée de tous les producteurs de bovins. **Exergue** : Il est conçu pour aider les producteurs à minimiser les pertes économiques de la maladie dans leur exploitation grâce à l'adoption de bonnes pratiques de régie qui permettront de diminuer les risques de transmission de la maladie au sein d'une entreprise et ainsi en réduire l'incidence. Les objectifs visés sont:

- Encourager une grande participation au programme.
- Dépister les troupeaux fortement infectés qui subissent des pertes économiques importantes et leur apporter un soutien supplémentaire.
- Diminuer l'exposition des veaux au fumier, au lait et au colostrum provenant d'animaux infectés.
- Appliquer des bonnes pratiques de régie.
- Surveiller l'évolution de la maladie au sein du cheptel québécois au fil du temps.

La première année du Programme comprend les étapes suivantes.

1. Une évaluation des bonnes pratiques de régie adoptées à la ferme est effectuée par un médecin vétérinaire praticien (MVP) membre de l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec.
2. Le médecin vétérinaire praticien remet au producteur des recommandations qui se fondent sur l'évaluation qu'il a faite. Le producteur s'engage à donner suite à ces recommandations.
3. Aucun test n'est nécessaire à cette étape.

Les frais engagés pour cette première évaluation sont payés à 75 % par le MAPAQ dans le cadre du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (Programme ASAQ). Le participant a droit à une visite à la ferme et à un maximum de deux heures, au tarif horaire en vigueur.

Par la suite, le MVP visite annuellement le troupeau inscrit pour y effectuer :

1. Une vérification de la mise en application des recommandations.
2. Des prélèvements dans le troupeau (échantillons de fumier prélevés dans l'environnement) pour le dépistage de la maladie.
 - Si les résultats sont négatifs, le MAPAQ remet une attestation. On espère ainsi influencer à moyen ou à long terme le comportement des acheteurs qui devraient rechercher des sujets en provenance d'un troupeau présentant un faible risque d'infection. L'attestation pourrait être intéressante pour un producteur qui désire se distinguer au moment de la vente de sujets.
 - Si les résultats sont positifs, l'entreprise continue à participer au Programme et un plan d'action peut être mis en place.

Les dépenses occasionnées pour cette visite annuelle sont payées à 75 % par le MAPAQ. Le participant peut bénéficier d'une visite à la ferme et d'un maximum d'une heure, au tarif horaire en vigueur. Pour ce qui est des analyses, un tarif réduit est offert, dans le contexte du Programme.

UN CAS VÉCU...

Pourquoi j'ai adhéré au Programme et quels sont les avantages sur la santé de mes animaux ? L'histoire d'un élevage vache-veau

Entre 2006 et 2009, la Ferme Michel et Pierre-Luc Gendron de St-Ubalde de Portneuf voit son cheptel passer de 40 à 150 vaches adultes. L'élevage est en stabulation libre et malgré une gestion efficace de la reproduction, un bon programme de vaccination et de vermifugation et une surveillance étroite des vêlages à l'intérieur de l'étable principale, les problèmes de diarrhée néonatales augmentent et entraînent la perte de nombreux veaux. L'hiver 2008-2009 est particulièrement catastrophique : près de 90% des veaux font de la diarrhée, et le taux de mortalité atteint 35 %. Le Rotavirus bovin, la cryptosporidiose ainsi que la coccidiose sévissent chez les veaux. Autre problématique, certaines vaches adultes présentent un mauvais état de chair et un décompte précis met en lumière la mortalité de 17 vaches en deux ans.

Pierre-Luc et Michel racontent :

« Notre vétérinaire craint que l'élevage soit affecté entre autre par la paratuberculose bien que les analyses de laboratoires ne le confirment pas. Par contre, il nous propose d'adhérer au Programme de prévention et de contrôle de la paratuberculose parce que le volet préventif permettrait de dresser une liste de bonnes pratiques de régie ayant pour effet de réduire les facteurs de risque de développement de la paratuberculose mais en même temps, de mieux contrôler les maladies néonatales courantes dont la diarrhée chez les veaux. Il mentionne que ces deux problématiques partagent de nombreux facteurs de risque communs. »

La première visite du Programme est effectuée le 19 février 2009 et cinq recommandations sont remises aux producteurs. Au cours de l'année qui suit, le nombre de parcs de vêlage augmente à cinq et un protocole rigoureux de désinfection y est appliqué.

Le suivi des cotes de chair, la réforme des vaches maigres, la réduction des zones d'eaux stagnantes et la mise en place de zones particulières pour les vaches vêlées depuis 30 jours ou moins font désormais partie de la conduite d'élevage. Le programme alimentaire du troupeau fait également l'objet d'une mise à jour.

Les effets bénéfiques ne tardent pas à se faire sentir : dès la fin 2009 jusqu'à ce jour, l'incidence de diarrhée chez les veaux diminue à moins de 5% avec un taux de mortalité pratiquement nul. Aucune autre mortalité n'est signalée parmi les adultes et la cote de chair moyenne des vaches passe de 2.25 en 2009 à environ 3.5 actuellement.

Suite aux résultats négatifs des tests d'environnement et au respect des recommandations des bonnes pratiques de régie constaté lors de la visite annuelle du Programme de prévention et de contrôle de la paratuberculose en juin 2010, le troupeau s'est vu remettre une attestation officielle par le MAPAQ mentionnant l'application de mesures efficaces de contrôle de la paratuberculose.

Exergue : Le programme du MAPAQ est conçu pour aider les producteurs à minimiser les pertes économiques de la maladie dans leur exploitation grâce à l'adoption de bonnes pratiques de régie.